

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Post-Covid 19 : Le Forem et le secteur de la construction définissent un plan de reprise

Pour soutenir la relance de l'activité économique en Wallonie, le Forem rencontre les secteurs clés pour définir avec eux des plans de reprise. Après les secteurs de l'industrie alimentaire et de la chimie & des sciences de la vie, c'est avec le secteur de la construction que le Forem a fait le point sur l'impact de la crise et s'est accordé sur des actions pour soutenir la relance.

Ce vendredi 3 juillet, le Forem a organisé une table ronde sectorielle avec le secteur de la construction, représenté par la Confédération de la Construction Wallonne (CCW), la CSC-Bâtiment Industrie Energie (CSC-BIE), la FGTB Construction et Constructiv (Fonds sectoriels de la Construction). L'objectif ? Renforcer les actions du Forem vis-à-vis de ce secteur pour l'accompagner dans sa reprise.

Impact de la crise sur le secteur

Avant la crise, la Confédération Construction tablait sur une croissance de l'ordre de 2,7 % en 2020, après avoir enregistré une hausse de 1,5 % en 2019. Les entrepreneurs étaient confiants et une augmentation de 3,5 % des travaux résidentiels était envisagée.

Mais pendant la crise, seul un tiers des entreprises a pu poursuivre son activité et 60% des demandes de permis d'urbanisme sont en stand-by ou ont pris du retard (enquête de l'Union Wallonne des Architectes). Selon la CCW, le secteur connaîtra une baisse d'activités de 12 % et l'enquête du 23 juin de l'Economic Risk Management Group (ERMG) prévoit une baisse de 5 % du chiffre d'affaires (inférieure à l'estimation de -20 % établie début juin et en évolution par rapport à la moyenne des vagues d'enquêtes précédentes).

Par rapport au chômage temporaire spécifique au Corona, le secteur de la construction est dans le top 3 des secteurs comptant le plus de bénéficiaires après le commerce et l'industrie. Il représenterait 19 % des wallons bénéficiaires de cette disposition (données publiées par l'ONEM pour mars 2020, arrêtées fin mai 2020). Selon l'enquête de l'ERMG, 81 % du personnel a repris le travail en entreprise ou sur chantier.

Plan d'actions commun

Une collaboration structurelle existe entre le Forem, les partenaires sociaux de la construction et Constructiv, qui se traduit chaque année par des actions concrètes pour rencontrer les besoins du marché de l'emploi. Lors de cette table ronde post-Covid, le Forem et ses partenaires se sont accordés sur un plan d'actions spécifiques, tant en matière de formation que de recrutement, pour soutenir la reprise des activités.

- Le Forem s'engage à faciliter le « matching » entre les offres et les demandes d'emploi, notamment via le site du Forem et l'organisation de Jobdays et d'actions « coup de poing pénuries » pour permettre aux entreprises de recruter des stagiaires qualifiés. Sur le moyen



terme, le Forem s'engage à concrétiser la sectorialisation de ses conseillers, dans le cadre de la réforme de l'accompagnement, afin de prendre en compte les spécificités du secteur et renforcer l'interface entre les besoins du secteur et les services du Forem.

- Le secteur soutient la volonté du Forem de s'impliquer dans l'accompagnement instantané des demandeurs d'emploi et dans la remise à l'emploi des travailleurs de la construction licenciés à la suite de la crise du Covid-19. De plus, le secteur va continuer à inviter les entreprises du secteur à passer par le Forem pour leurs offres d'emploi.
- Le Forem, avec le soutien du secteur, s'engage à poursuivre le déploiement des bilans de compétences (screenings) et de formations soft skills spécifiques aux besoins du secteur, sur base des outils du Forem et de l'expertise du secteur, et à exploiter les opportunités de la formation alternée des demandeurs d'emploi, dans le cadre de l'élargissement provisoire du public éligible. Enfin, les acteurs vont s'accorder sur d'éventuelles formations spécifiques pour les travailleurs du secteur en chômage temporaire.

Le Comité Stratégique déjà en place et composé de représentants du Forem et du secteur, assurera la concrétisation et la planification de ces différentes actions et de projets techniques à plus long terme.

Un secteur porteur d'emploi

Le secteur de la Construction représente 6 % de l'emploi salarié de Wallonie, et le double si on considère le secteur au sens large (fournisseurs, architecture, électricité...). Entre janvier et juin 2020, le Forem a diffusé plus de 8.000 opportunités d'emploi (hors autres SPE) pour des entreprises actives dans le secteur de la construction.

Pour les offres gérées par le Forem (hors partenaires) en juin 2020, les cinq fonctions les plus demandées (par ordre décroissant) sont le maçon, le menuisier, l'installateur électricien, le couvreur, et le monteur en sanitaire et chauffage.

En termes de formation, le Forem, à travers les Centres de compétence ConstruForm, ont formés 2.130 demandeurs d'emploi, 5.248 travailleurs et 4.113 étudiants/enseignants en 2019.